

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire d'Isigny-Sur-Mer,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2017/89 en date du 11/04/2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 07 Mars 2017 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12 Juillet 2021 après avis du comité technique en date du 1^{er} Juillet 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LETANNEUR Julien	Agent de maîtrise	01 avril 2025

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
FREIDOZ Virginie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01 octobre 2025

Avancement au grade de : Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
RICHARD Christopher	Adjoint technique territorial	01 octobre 2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Calvados** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Isigny-Sur-Mer,
Le 07 avril 2025

Le Maire,
Eric BARBANCHON

